



CONSEIL
MUNICIPAL

JEUDI 27 JUIN 2019

Ordre du jour

- 1- Transfert de la compétence Eau à la communauté de communes
- 2 - Cession de terrain à Age et Vies pour résidence seniors
- 3- Demande de subvention DSIL pour l'éclairage solaire
- 4 - Validation de la Commission d'Appel d'Offres du 24/05/19 – Pôle enfance : avenant 1 au lot 5
- 5 - Validation de la Commission d'Appel d'Offres du 25/06/19 – travaux de voirie, rue Le Brun
- 6 - Effacement de réseaux rue de l'Argoat : approbation du projet et des modalités de financement auprès du SDE 22
- 7 - Tarifs communaux 2019-2020 : ALSH, garderie périscolaire, restaurant scolaire, divers
- 8 - Participation communale au transport scolaire 2018-2019
- 9 - Participation communale au transport scolaire 2019-2020
- 10 – Admissions en non-valeur et créances éteintes
- 11 - Budget général : décisions modificatives de crédits
- 12 - Budget Restaurant scolaire : décision modificative de crédits
- 13 - Travaux à la chapelle St-Jean : acceptation d'un don du Comité de St-Jean
- 14 – Chapelle St-Pabu à St-Guen : convention d'adhésion à Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- 15 - Don de l'ancienne école primaire de St-Guen à la commune
- 16 - ALSH : cofinancement de la formation BAFA
- 17 – Personnel : ratios promu-promouvables, modification tableau des effectifs
- 18 – Recrutement d'un apprenti aux Espaces verts
- 19 - Questions diverses

1 – Transfert de compétence Eau à la communauté de communes

- Lois NOTRE (2015) et Ferrand-Fesneau (2018) posent le cadre juridique relatif au transfert des compétences eau / assainissement
- Eau potable : transfert obligatoire au 01/01/20, possibilité de report au 01/01/26
- État des lieux technique, organisationnel, de gouvernance et financier de la compétence eau potable réalisé sur le territoire de LCBC en mars 2019
- D'ici le 30/06/19 : vote des conseils municipaux
- Possibilité d'une minorité de blocage – soit au moins 25 % des communes membres représentant 20 % de la population intercommunale

Délibération proposée :

Décide le transfert de la compétence Eau potable à LCBC au 01/01/20,

2 - Cession de terrain à Ages et Vie

→ **Projet de résidence pour séniors**

- hébergement pour 16 résidents minimum, personnes âgées en perte d'autonomie et/ou handicapées
- Projet « Ages & Vie Habitat » : construction de 2 maisons , composé de 8 chambres en colocation comprenant :
 - partie privée : chambre / séjour, terrasse, salle d'eau
 - espaces communs : grande pièce cuisine / séjour / salle à manger, buanderie, cellier, jardin
 - - 1 appartement T4 (3 chambres) pour les salariés
 - Embauche de 6 salariés pour les 16 résidents
- Implantation : Allée des Marronniers, sur une partie de la parcelle cadastrée section ZE n° 303.
- contenance du terrain : 2 900 m², au prix de 20 € HT le m² = 58 000 € H.T.
- Loyer : inférieur à 1 550 € tout compris, aides déduites (APA, crédits d'impôts, APL)
- engagements de l'acheteur :
 - construire 2 bâtiments destinés au rez-de-chaussée à l'hébergement avec services, de personnes âgées/handicapées, dans des conditions permettant la prise en charge de leur éventuelle perte d'autonomie ;
 - accorder priorité aux habitants de la commune ainsi qu'à leurs ascendants pour l'occupation du rez-de-chaussée sous réserve de satisfaction aux conditions d'accès ;
 - l'exploitation par la location du rez-de-chaussée du bâtiment par « Ages & Vie Gestion ».

- La commune s'engage à :
 - assurer signalétique et fléchage directionnels des bâtiments ;
 - faire figurer le bâtiment « Ages & Vie » dans tous les plans ou documents édités par la commune ;
 - accorder au minimum 2 fois / an la possibilité en cas de besoin et sur demande de sa part, à « Ages & Vie » le droit de communiquer sur une page entière du bulletin municipal et/ou sur le site internet de la commune ;
 - autoriser « Ages & Vie » à poser un panneau signalétique « Ages & Vie » aux entrées principales de la commune (taille 1000x400 mm) ;
 - mettre à disposition des plaquettes informatives aux accueils de la mairie et du CCAS ;
 - faire le lien entre « Ages & Vie » et la population par le biais d'échanges réguliers et en désignant un interlocuteur référent de la commune.

Un exemple de réalisation « Ages & Vie »



Beune (25)
Ouverture 2020

Reportage diffusé le 20 juin 2019 sur France 2 dans
Télématin :

https://agesetvie25-my.sharepoint.com/:v:/g/personal/simonvouillot_agesetvie_com/ET44jP6ZQalGg6JkNJQtEfMBcHeipVaVxaE-4UFjA5qi0A?e=c7HPsb

3 – Eclairage public solaire : demande de subvention d'Etat DSIL 2019

→ Intégrer le groupement de commande de LCBC pour :

- 5 mâts Smartlight 5.1 pour le terrain multisports à St-Guen
- 2 mâts Smartlight 6.1 pour le foyer culturel et l'abribus à Mûr-de-Bretagne

Délibération proposée :

- **Demande** un financement d'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019.
- **Adopte** le plan de financement proposé :

DEPENSES		
Postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
Candélabres solaires autonomes	12 180,00 €	100.00
Installation (massifs bétons + nacelle)	3 890,00 + 495,00 €	
TOTAL	16 565,00 €	100.00
RECETTES		
Financements	Montant (EUR HT)	%
Etat - DSIL	8 282.50 €	50
Autofinancement	8 282.50 €	50
TOTAL	16 565,00 €	100.00

4 – Validation CAO 24/05/19 – Pôle Enfance : avenant 1 au lot 5 « Menuiseries intérieures »

→ procédure de marché public simplifié

- Avenant 1 au lot 5 : - 10 746 ,00 € H.T. / 39 472,00 € H.T. (montant initial du marché) = - 27,22 %, validé en CAO le 28/01/19 et en conseil municipal le 31/01/19
- Décret du 25/03/2016 : avenants plafonnés à + / - 15 %
- Courrier préfectoral du 22/03/19 demandant la résiliation de l'avenant
- Nouvelle CAO le 24/05/19 validant une moins-value de 3 751,00 € H.T. = - 9,50 % / marché initial

Délibération proposée :

- **Valide** la décision de la CAO du 24/05/19 annulant l'avenant du 28/01/19 et adoptant le nouvel avenant proposé.
- **Annule** la délibération n° 2019/003 du 31/01/19 validant la CAO du 28/01/19.

5 – Validation CAO 25/06/19 – travaux de voirie, rue Le Brun

- ➔ Marché de travaux de voirie COLAS – rue Le Brun
- Voir détail avenant
- Montant initial du marché : 196 998,74 € H.T.
- Avenant n° : 8 730,50 € H.T.
- Nouveau montant du marché : 205 729,24 € H.T.
- Écart introduit par l'avenant : 4,43 %

Délibération proposée :

- **Valide** la décision de la CAO du 25/05/19.



CENTRE-OUEST

CENTRE COLAS LOUDEAC
 Zone artisanale Les Parpareux - BP 532
 22800 LOUDEAC CEDEX
 Tél : 02 96 28 03 67
 Fax : 02 96 28 65 66
 SIRET : 329 338 883 00435

COMMUNE DE GUERLEDAN
 MUR DE BRETAGNE 2 RUE SAINTE SUZANNE
 22530 GUERLEDAN

Nos réf : OF-2019030003-0005
 Dossier suivi par : YVONA2

LOUDEAC CEDEX, le 12 juin 2019
 Page 1/1

GUERLEDAN - Travaux de réfection de la voirie communale - Avenant n°1
DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (€)	MONTANT HT (€)
	AVENANT N°1				
	Balance des prix existants	F	1,00	539,00	539,00 €
	Le détail de la balance des prix est détaillé dans le mail joignant ce devis				
	Fourniture de tampons fonte D650 pour regards existants	U	6,00	150,00	900,00 €
	Fourniture de grilles fonte 750*300 pour regards existants	U	3,00	100,00	300,00 €
	Fourniture de grilles fonte 400*400 pour regards existants	U	6,00	80,00	480,00 €
	Rabotage de futurs espaces verts pour mise en place de terre végétale par la commune	M2	120,00	7,50	900,00 €
	Busage non prévu (uniquement la fourniture des tubes)	M	70,00	10,50	735,00 €
	Piège à eau pour entrées de particuliers	M	17,00	105,00	1 785,00 €
	Reprofilage du giratoire en grave bitume	T	50,00	61,83	3 091,50 €
	La mise en place de grave bitume à la pelleteuse a un prix de revient de 80 euros, mais comme il était prévu 50 T de 0/31.5 pour ce reprofilage notre prix de vente est de 80-18.17 (prix de la tonne de 0.31.5 du marché) = 61.83 € HT.				
	SOUS-TOTAL - AVENANT N°1				8 730,50 €

Conditions de règlement : EFT (Virt) - 45 jours date de facture

Se référer à nos conditions générales de travaux détaillées au verso de la première page

MONTANT TOTAL H.T. 8 730,50 €
 TVA 20% 1 746,10 €
MONTANT TOTAL T.T.C. 10 476,60 €

Fait à LOUDEAC CEDEX, le 12 juin 2019

Directeur
 Fabrice FRASLIN



Centre de Loudéac

COLAS CENTRE OUEST
 Siège Social : 2, rue Gaspard Coriolis - Les Parpareux - Adresse postale : 2, rue Gaspard Coriolis - CS 80791 - 44307 Nantes Cedex 3
 Tél. : 02 28 01 02 03 - Fax : 02 28 01 02 04
 SAS au capital de 7 449 383 € - 329 338 883 00302 - Nom : COLAS - SIRET : 329 338 883 00302 - TVA FR 75 329338883 - APE 4211 Z
 colas.com

Les conditions générales de vente figurant au verso sont de rigueur et remplacent sur toutes les autres conditions générales

Date et Signature du client
 Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
 BON pour ACCORD"



6 – Effacement de réseaux rue de l'Argoat : approbation du projet du SDE 22

→ Effacement réseaux BT / EP / Télécoms, rue de l'Argoat

- Réseau basse tension : montant estimatif de 84 700 € H.T. – reste à charge : 25 410,00 €
- Aménagement réseau éclairage public : montant estimatif de 29 400 € H.T. (coût total + 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) – reste à charge : 17 640,00 €
- Enfouissement infrastructures de communications téléphoniques : montant estimatif de 19 200 € TTC – reste à charge : 19 200,00 €
- Coût total des travaux : 133 300,00 €
- Reste à charge total : 62 250,00 €

Délibération proposée :

- **Décide** d'engager le projet d'effacement de réseaux présenté.
- **Approuve** les modalités de financement présentées.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

7 – Tarifs communaux 2019-2020 : ALSH, garderie, restaurant scolaire

→ Tarifs ALSH 2019-2020 :

ACTUALISATION des TARIFS ALSH, RESTAURANT SCOLAIRE et GARDERIE

Tarif ALSH à compter du 01/ 09/2019

Reconduction des tarifs à l'identique (sauf minicamp été)

Tarifs 2018/2019	Quotient familial inférieur à 512	Quotient familial entre 512 et 662	Quotient familial entre 663 et 872	Quotient familial entre 873 et 1137	Quotient familial supé à 1137 ou inconnu	tarifs 2018/2019	
Journée	6,00 €	8,00 €	11,00 €	12,50 €	14,00 €	à partir du 2° enfant/ semaine	4,00 €
1/2 journée dt repas	3,60 €	4,80 €	6,60 €	7,50 €	8,75 €	Minicamp (5 jours avec repas)	130,00 €
semaine	27,00 €	36,00 €	50,00 €	56,00 €	62,00 €	Plus value lors des sorties extérieures pour les non inscrits à la semaine	3,00 €
						Plus value en cas de journée sans inscription préalable	5,00 €
						Garderie de 7H30 à 9H30 et de 17H30 à 18H30	0,50 €
PROPOSITION Tarifs 2019/2020	Quotient familial inférieur à 512	Quotient familial entre 512 et 662	Quotient familial entre 663 et 872	Quotient familial entre 873 et 1137	Quotient familial supé à 1137 ou inconnu		
Journée	6,10 €	8,15 €	11,20 €	12,75 €	14,25 €	Réduction à partir du 2° enfant/ semaine	4,00 €
1/2 journée dt repas	3,65 €	4,90 €	6,73 €	7,65 €	8,90 €	Minicamp (5 jours avec repas)	135,00 €
semaine	27,45 €	36,70 €	50,90 €	57,00 €	63,15 €	Plus value lors des sorties extérieures pour les non inscrits à la semaine	3,00 €
						Plus value en cas de journée sans inscription préalable	5,00 €
						Garderie de 7H30 à 9H30 et de 17H30 à 18H30	0,50 €
Evolution en %	Quotient familial inférieur à 512	Quotient familial entre 512 et 662	Quotient familial entre 663 et 872	Quotient familial entre 873 et 1137	Quotient familial supé à 1137 ou inconnu		
Journée	1,67%	1,88%	1,82%	2,00%	1,79%	Réduction à partir du 2° enfant/ semaine	0,00 €
1/2 journée dt repas	1,39%	2,08%	1,97%	2,00%	1,71%	Minicamp (5 jours avec repas)	5,00 €
semaine	1,67%	1,94%	1,80%	1,79%	1,85%	Plus value lors des sorties extérieures pour les non inscrits à la semaine	0,00 €
						Plus value en cas de journée sans inscription préalable	0,00 €
						Garderie de 7H30 à 9H30 et de 17H30 à 18H30	0,00 €
Evolution/ prix journée	0,10 €	0,15 €	0,20 €	0,25 €	0,25 €		

➔ Tarifs garderie périscolaire 2019-2020 :

<u>Garderie Municipale</u>			tarif 2018/2019	% évolution proposée	Proposition tarif 2019/2020
		Arrivée avant 8 H00	1,96 €	2,04%	2,00 €
		de 8H00 à 8H50	0,98 €	2,04%	1,00 €
		Heure du soir	1,17 €	1,71%	1,19 €
		Gouter	0,72 €	1,39%	0,73 €

➔ Tarifs restaurant scolaire 2019-2020 :

Restaurant Scolaire

Prix de revient 2018 : 228 411,40 € / 28 144 repas servis = 8,11 €

		tarifs 2016/2017	tarifs 2017/2018	tarif 2018/2019	% évolution proposé	Proposition tarifs 2019/2020
Elèves classes maternelles et élémentaires	Repas - inscription à l'année	3,13 €	3,16 €	3,16 €	1,27%	3,20 €
	repas exceptionnel	3,97 €	4,00 €	4,00 €	1,25%	4,05 €
	Autres communes- déjeuner	3,55 €	3,60 €	3,60 €	1,39%	3,65 €
	Autres communes- gouter ou collation matin	0,28 €	0,29 €	0,29 €	3,45%	0,30 €
Personnel Communal	Repas - inscription à l'année	4,60 €	4,65 €	4,65 €	4,95%	4,88 €
	Autres collectivités publiques *	4,85 €	4,90 €	4,90 €	4,90%	5,14 €
Autres Adultes	repas exceptionnel	suppression	*	*	*	*

Délibération proposée :

○ **Approuve** les tarifs 2019-2020 présentés, applicables à la rentrée scolaire 2019-2020.

8 – Participation transports scolaires 2018-2019

- ➔ La commune participe annuellement au financement du transport scolaire au bénéfice des familles, après vérification du paiement de la part leur incombant 50 % du montant.
- Sont concernées les familles ayant un ou plusieurs enfants résidant dans la commune et empruntant le transport scolaire en direction des lycées, des classes de 3^{ème} spécialisées, des collèges et des écoles primaires de Guerledan.
- Participation communale : 50 % de la somme payée par la famille
- Montant versé en 2018 : 5 462,50 €

Délibération proposée :

- **Approuve** la participation communale de 50 % du coût payé par les familles pour la période 2018-2019.

9 – Participation transports scolaires 2019-2020

→ La commune participe annuellement au financement du transport scolaire au bénéfice des familles, après vérification du paiement de la part leur incombant (50 % du montant).

- Sont concernées les familles ayant un ou plusieurs enfants résidant dans la commune et empruntant le transport scolaire en direction des lycées, des classes de 3^{ème} spécialisées, des collèges et des écoles primaires de Guerledan.
- Participation communale : 50 % de la somme payée par la famille
- Montant versé en 2018 : 5 462,50 €

Délibération proposée :

○ **Approuve** la participation communale de 50 % du coût payé par les familles pour la période 2019-2020.

10 – Admissions en non-valeur et créances éteintes

→ Admissions en non-valeur :

- crédit prévu au budget au C/6541 : 2 051,00 €
- admissions en non-valeur à valider : 2 050,31 €

→ Créances éteintes :

- crédit prévu au budget au C/6542 : 2 500 €
- créances éteintes à valider : 3 494,87 €
- crédit supplémentaire à prévoir : 1 313,52 € par prélèvement au C/022 (dépenses imprévues)

Délibération proposée :

- **Valide** les admissions en non-valeur et les créances éteintes communiquées par le Trésorier.

11 – Budget général : décision modificative de crédits

→ **Fonctionnement :**

- Versement du dégrèvement de taxe foncière pour les propriétés bâties des jeunes agriculteurs : + 1 000 € au C/ 7391171 ;
- Changement d'imputation pour la subvention (5 320 €) versée au SAAD (Convention d'Entente Intercommunale de Guerledan) pour le déficit de clôture de 2018 : C/6574 vers C/657362

→ **Investissement :**

- Étude de la restauration de la chapelle St-Pabu à St-Guen : inscription de la totalité des crédits de maîtrise d'œuvre (+ 10 866 €) même si consommation partielle en 2019 et changement d'imputation du C/2315 vers C/2031 - opération budgétaire n° 205

Délibération proposée :

- **Adopte** la décision modificative présentée.

22158	CN de GUERLEDAN	DM n°3 2019
Code INSEE	Budget Communal 990 00	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-7391171 : Dégrèv. taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657362 : CCAS	0,00 €	5 320,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	5 320,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	5 320,00 €	5 320,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 320,00 €	6 320,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2031-205 : CHAPELLE SAINT-PABU A ST-GUEN	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	10 866,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 866,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-205 : CHAPELLE SAINT-PABU A ST-GUEN	34 134,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	34 134,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

12 – Budget Restaurant scolaire : décision modificative de crédits

→ **Fonctionnement :**

- Admissions en non-valeur : C/ 6541 : + 1 102 €
- 2 créances éteintes à porter à la connaissance du conseil :
 - 60,41 € - effacement de dettes – ordonnance du Juge du 11/08/2012
 - 113,22 € : insuffisance d'actif, jugement du 11/01/2019
 - D.M. proposée : C/6541 (créances admises en non-valeur) : + 1 102 € - C/7067 (redevances et droits périscolaires = vente des repas) : + 1 102 €

Délibération proposée :

- **Adopte** la décision modificative présentée.

22158	CN de GUERLEDAN	DM n°1 2019
Code INSEE	BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE 992 00	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	1 102,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 102,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7067 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 102,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 102,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 102,00 €	0,00 €	1 102,00 €
Total Général		1 102,00 €		1 102,00 €

13 – Acceptation d'un don du Comité de Saint-Jean

- La commune a réalisé des travaux de maçonnerie (jointoiement) à la chapelle St-Jean – montant : 6 305,31 € TTC.
- Le Comité de St-Jean propose un don de 5 700 € à la commune.

Délibération proposée :

- o **Accepte** le don de 5 700 € du Comité de St-Jean.

14 – Chapelle St-Pabu à St-Guen : convention complémentaire A.M.O.

- Proposition de convention complémentaire d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage attendue de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (personne en charge du dossier en arrêt maladie)

15 – Ancienne école de St-Guen : don à la commune

- **Ancienne école primaire de St-Guen : proposition de don à la commune :**
 - cadastre : section A n° 862 (2 911 m²)
 - objectifs : conserver ce patrimoine auquel les habitants de St-Guen sont attachés et lui redonner vie

Délibération proposée :

- **Accepte** la donation de l'ancienne école primaire de St-Guen (section A n° 862) par l'ACCF de St-Guen.
- **Désigne** Me ROUSSEAU, Notaire à Guerlédan, pour réaliser l'opération, les frais d'acte étant à la charge de la commune.
- **Autorise** le Maire à signer l'acte notarié et tous documents relatifs à ce dossier.

16 – ALSH : cofinancement formation BAFA

- **Bourse BAFA : contrat d'engagement ALSH /CIAS (LCBC) / jeune**
- **BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs, auprès d'enfants et/ou ados, à titre non-professionnel et de façon occasionnelle**

- formation accessible à 17 ans
- formation en 3 étapes : formation générale de 8 jours, stage pratique de 14 jours mini, session d'approfondissement de 6 jours ou de qualification de 8 jours
- coût formation : entre 800 € et 1 000 €
- objectif Conférence Entente ALSH du 06/06/19 : harmonisation des prise en charge pratiques.

ALSH gestionnaire ou commune : 30 %, bourse BAFA du CIAS (CBC) : 30 %, bénéficiaire : 40 %.

- Conditions :
 - avoir entre 17 et 25 ans
 - habiter la Communauté de communes
 - remettre une lettre de motivation au gestionnaire ALSH
 - être retenu en entretien de recrutement : jury composé d'un représentant du gestionnaire et d'un représentant du CIAS
 - Engagement d'effectuer le stage pratique auprès de l'ALSH financeur

Délibération proposée :

- **S'engage** à financer 30 % du prix total de la formation BAFA à l'ALSH de Guerlédan.

17 – Personnel : ratios promus-promouvables 2019 et modification du tableau des effectifs

➔ Comité Technique Paritaire du 13/06/19 relatif aux ratios d'avancement de grade

- Proposition : taux de 100 % pour les grades suivants :
 - Adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
 - Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Délibération proposée :

- **Adopte** le ratio de 100 % pour les avancements de grades proposés au titre de l'année 2019.

- ➔ Tableau des effectifs modifié au 29/06/19
- départ en retraite pour invalidité au 29/06/19 d'un Agent de maîtrise principal
 - recrutement d'un agent aux services techniques
 - modification des tâches des agents des services techniques depuis l'arrêt maladie de l'agent en 06/2016
 - Proposition : création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet au 29/06/19

Délibération proposée :

- **Décide** de créer un poste d'Adjoint technique à temps complet au 29/06/19.
- **Adopte** le tableau des effectifs modifié au 29/06/19.

18 – Recrutement d'un apprenti aux Espaces verts

➔ Recrutement d'un apprenti aux Espaces verts au 01/09/2019 sur 2 ans

○ **Emploi du temps**

- 12 Semaines de cours
- 1 semaine voyage d'études – soit un total de 13 semaines au CFA
- 5 semaines de congés
- 34 semaines à travailler (sur un temps complet 35 Heures)

- Coût pour la commune : 3 631 € sur 2 ans après participation du FIPH
+ rétribution du maître d'apprentissage : 3 532 €

Coût total estimé pour la période : 7 163 €

- **2 conditions d'éligibilité** : accord de financement du FIPH + visite médicale favorable

Délibération proposée :

- **Décide** de recruter un apprenti aux Espaces verts aux conditions exposées.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

19 - Questions diverses

- **Travaux de remplacement de canalisations et de branchements d'eau potable et d'eaux usées du 01/07/19 au 30/09/19 0 Mûr**
 - **maîtrise d'ouvrage LCBC**
 - **riverains informés par courrier**
- secteur du Rohello et rue des Lilas en juillet
- secteur Sainte-Suzanne et rue de l'Argoat en septembre

Commune de Guerlédan
Mairie
2, rue Sainte-Suzanne
Mûr-de-Bretagne
22530 Guerlédan
Tél : 02 96 28 51 32
Mél : accueil@mairieguerledan.bzh



LETTRE D'INFORMATION

*A destination des riverains des rues
Sainte-Suzanne, Argoat, Rohello et Lilas*

Mesdames, Messieurs,

Des travaux de remplacement de canalisations et de branchements d'eau potable et d'eaux usées auront lieu à compter du **Lundi 1^{er} juillet 2019 jusqu'en septembre 2019**.

Les travaux débiteront par le secteur du Rohello et de la rue des Lilas au mois de juillet et se poursuivront par le secteur Sainte-Suzanne et rue de l'Argoat à partir de septembre.

La date de fin des travaux peut être modifiée par des événements climatiques. De ce fait, le stationnement pourra être interdit en fonction de l'avancement des travaux, l'accès aux propriétés sera maintenu.

L'entreprise SETAP, chargée des travaux, pourra si besoin effectuer une coupure d'eau ou bloquer brièvement l'accès à votre propriété. Vous en serez bien entendu avertis.

Comptant sur votre compréhension pour la gêne occasionnée, recevez, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Le Maire,
Hervé LE LU